

ABONNEMENT.
 Saumur :
 En ad. 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
 Poste :
 En ad. 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
 Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

On s'abonne :
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

5 Mai 1884.

ÇA VA BIEN ET ÇA IRA.

Ça va bien — disent les opportunistes.
 Ça ira — disent les anarchistes.
 Le ça va bien représente ceux qui tiennent la queue de la poêle.
 Le ça ira est le cri de ceux qui cherchent à l'empoigner.
 Ça va bien — c'est le présent de la République.
 Ça ira — c'est l'avenir républicain.
 Oh oui ! ça va bien ! Et les opportunistes ont bien raison de se féliciter et de vanter leur bonne administration !
 S'agit-il de l'esprit public ? Voyez comme tous les républicains s'insultent, s'accusent, se dénoncent réciproquement.
 Passons aux procédés administratifs... et comptez, si vous pouvez, toutes les infamies qui ont été commises pendant cette période électorale.
 Le commerce ? Il va bien, le commerce ! Regardez la liste chaque jour plus longue des faillites ; consultez les tableaux des douanes qui constatent la diminution de nos exportations. Il semble même que l'opportunisme ait porté malheur à la vigne et que le phylloxera ait choisi cette époque malsaine pour se développer.
 L'industrie ? Elle s'éteint. Nos fabricants sont aux abois ; les mauvaises affaires publiques ont tellement abattu leurs ressources qu'ils ont toutes les peines à lutter contre la concurrence étrangère. Sans oublier les grèves qui se produisent tout à coup comme des épidémies mortelles, achèvent la ruine des maisons déjà chancelantes.
 Oh ! ça va bien, sous l'administration opportuniste !
 C'est évident, cela crève les yeux, et les électeurs — qui font de si brillantes affaires depuis deux ou trois ans — doivent à ce gou-

vernement qu'illustre le gai Jules Ferry une série non discontinuée de votes de confiance. Oh oui ! ça va bien !
 Et il nous reste l'espoir que, bientôt, ça ira encore mieux.
 Par la force des choses, les gens de la queue que Gambetta a cru détruire en la coupant, prendront la place de l'opportunisme.
 Cet effet de remplacement est fatal ; c'est le résultat nécessaire, inévitable du progressif.
 Ça ira, alors... comme une machine dont tous les freins sont cassés... jusqu'à l'explosion.
 La République française profite des élections municipales pour opérer une sortie à fond contre les Radicaux qui compromettent la République par l'inepte violence de leur langage.
 On se demande pourquoi les Radicaux se généraient avec les Opportunistes et les Modérés, puisqu'ils ont beau être violents et ineptes, ils n'en voient pas moins leurs candidats portés par les Modérés et les Opportunistes qui déclarent les préférer à des monarchistes.
 Car le trait des mœurs démocratiques le plus caractéristique de notre époque est là.
 On se dénonce comme des bandits, des écumeurs de budget, mais on échange ses votes et, par une touchante mutualité, l'on se délègue, l'un l'autre, dans les Chambres.
 C'est ainsi que M. Rochefort disait hier matin :
 « Ferry a déjà supprimé l'Assemblée législative en achetant ses votes à prix débattus.
 » S'il lui était possible de fausser le scrutin comme il fausse les signatures, de sa complicité avec ses collègues, nul doute que les urnes deviendraient des boîtes à surprises, d'où les bulletins opportunistes pulluleraient comme les hannelons au mois de mai.
 » La population parisienne a pu se rendre compte de l'effroyable état où sont

réduites les finances de la France. Ce sont cependant les opportunistes qui occupent le pouvoir, et c'est de leurs mains répugnantes qu'a été creusé le gouffre du déficit, sur lequel les ministres eux-mêmes n'osent plus se pencher, de peur d'être pris de vertige.
 » Une fois installée au Conseil municipal, cette bande de chacals dévorerait la Cité jusqu'à son dernier pavé. Ah ! nous la verrions se rouvrir, l'ère des tripotages et des pots-de-vin ! La Compagnie du Gaz, la Compagnie des Omnibus et des centaines d'autres Compagnies trouveraient alors à qui parler. La salle des séances se transformerait en une sorte de petite Bourse où, au lieu de jouer sur les valeurs, on agirait sur les terrains.
 Voilà ce que ces messieurs pensent les uns des autres.
 Mais ils n'en crient pas moins à l'unisson, comme hier la République française :
 « Pas d'abstentions dans les collèges où un candidat républicain quelconque se trouve en présence d'un réactionnaire.
 » Aux urnes, pour Paris et pour la République !
 Cette union, qui est très-effective, que l'on ne s'y trompe pas, est le vrai danger pour la cause de l'ordre.
 Si les conservateurs ne savent pas eux-mêmes s'unir pour combattre, la cause qu'ils défendent est irrémédiablement perdue, et la France finie.

déjà dit : La candidature officielle, la pression administrative ont été partout ressuscitées.
 » A Paris même, on a vu des agents de la préfecture employés à déchirer les affiches des candidats hostiles. On en a vu d'autres poursuivre ces mêmes candidats de leurs stupides calomnies.....
 *
 *
 LA FRANCE ET LA CHINE.
 Le nouveau ministre plénipotentiaire de Chine, accrédité à Paris en remplacement du marquis de Tseng, est arrivé à Paris. Le gouvernement de Pékin n'attendait que le départ de M. Patenôtre pour désigner, de son côté, un nouveau titulaire. M. de Semallé l'avait fait savoir depuis longtemps au quai d'Orsay. Le Tsoung-li-Yamen avait invité le marquis Tseng à se retirer en Angleterre, comme il avait prévenu Li-Fong-Pao d'avoir à se rendre à Paris faire l'intérim de la légation, aussitôt que le ministre français manifesterait, par l'envoi à Pékin d'un nouveau ministre, son intention de reprendre les négociations interrompues uniquement par le départ de deux titulaires du poste, M. Bourée d'abord, M. Tricou ensuite.
 Li-Fong-Pao représente déjà son gouvernement à Berlin, à Vienne, à Rome et à La Haye. Il joindra une cinquième légation à ses fonctions multiples. On sait que la Chine n'est représentée à l'étranger que par trois envoyés. Li-Fong-Pao est l'un d'eux ; le second est le marquis de Tseng, qui reste accrédité à Londres et à Saint-Petersbourg ; un troisième représente la Chine à Madrid et à New-York.
 L'arrivée du nouvel ambassadeur fait prévoir un prompt règlement de la question du Tonkin et la fin des compétitions soulevées au début de la campagne.
 D'après le Morning-Post, les instructions que M. Jules Ferry a données à M. Patenôtre auraient un caractère des plus conciliants.
 Le gouvernement français, dit le journal anglais, serait extrêmement désireux d'ar-

Chronique générale.

PRESSION ADMINISTRATIVE.

On lit dans la Vérité :
 « Arrivés au terme d'une période électorale qui précède l'un des actes les plus essentiels de l'existence de la République, nous pouvons répéter ce que nous avons

21 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FOURNAISE

PAR CHARLES DESLVS.

XVII. — RETOUR (suite).

— Armand, dit-il à l'unique témoin de cette scène, je compte sur vous pour faire entendre raison à cette chère enfant... Mon désir était de la marier dès en arrivant... Vous savez, à son cousin Raoul... Nous étions d'accord... Il l'espérait... Elle refuse encore, voulant se consacrer tout entière à moi jusqu'à mon dernier jour... Et moi, vieil égoïste que je suis, j'accepte ce nouveau retard...
 Vainement elle lui mettait deux doigts sur les lèvres ;
 — Tu parles trop, mon père... Le médecin te l'a défendu...
 — Eh !... se récria-t-il, j'ai vingt ans de moins quand tu es là...
 Puis, s'attendant avec une certaine mélancolie :
 — Mais quand je n'y serai plus, moi ! poursuivait-il, quand tu resteras seule... avant ou même après

ton mariage... De Brassac a bon cœur, mais un esprit si léger !... Armand, vous leur continuerez votre protection... vous veillerez toujours sur elle...
 Il le promit, non sans quelque effort, et tout en défendant Raoul contre le reproche qui venait de lui être adressé. Son langage fut celui d'un ami sincère. Noémie le regardait, attristée, mais s'efforçant de calmer l'émotion de son père. Sous ce rapport surtout, il y avait défense expresse du docteur.
 — Eh bien !... oui, conclut enfin le vieillard, ne parlons plus de cela... C'est convenu... Arrière les choses graves !... N'assombrissons pas ce second printemps retrouvé chez nous... Le printemps de Paris !... les promenades de Nice vont recommencer... Et tout d'abord la Fournaise en sera le but...
 Ah ! c'est toi qui me l'as demandé, mignonne...
 — Oui !... répondit-elle, ne devons-nous pas une visite à Catherine ?... Une autre à Rosette et à Balthazar, qui nous ont prodigué tant de sollicitude ?... Ah ! ce sont des amis !... Mais il te faut d'abord quelques jours de repos, cher père !...
 La partie fut remise à la semaine suivante. Ce serait le 20 mai, le soir, afin que les deux maris fussent rentrés chez eux. Dans l'intervalle, Armand ne reparut pas à l'hôtel. Noémie s'en étonna, presque blessée, vaguement inquiète, impatiente de lui demander la cause de cet apparent oubli.
 Enfin, le jour arriva. Un temps à souhait. Au

soleil couchant, la calèche s'arrêta devant l'enclos de Mariol. Il était là, palissant des plantes grimpanes sur sa tonnelle. On aurait de l'ombrage dès le premier été. Les enfants jardinaient aussi, non moins content de leur sort. Quant à Catherine, toute radieuse de sa prospérité, elle rappelait les plus accortes mamans des tableaux de Greuze.
 — Mon mari, dit-elle, ne s'est plus dérangé... pas même un jour !
 Et lui de répondre :
 — On est si bien chez soi, parbleu !... Un petit paradis !
 La demoiselle fut encore une fois remerciée, fêtée pour tout ce bonheur qui, lui dit-on, était son ouvrage. « Le nôtre !... » ajouta-t-elle en regardant Armand.
 Ces marques de sympathie ne furent pas les seules que recueillirent les visiteurs. Vingt maisonnettes étaient bâties, occupées déjà. Vingt autres en construction. Autant de propriétaires ; autant de familles reconnaissantes, et qui le témoignèrent au passage du patron et de sa fille.
 — Comme on nous sourit !... Comme on nous salue maintenant !... observa celle-ci.
 — Que disent-ils donc ? .. questionna celui-ci.
 — Ils crient : Vive la demoiselle ! répondit Raoul.
 — Vive le baron Van Leys !... s'empressa d'ajouter Armand.

— Et l'on prétend que nos ouvriers ne nous aiment pas !... fit le vieillard.
 — C'est que tu l'as mérité, mon père ! expliqua Noémie. Est-ce que nous ne les aimons pas ?... Il faut aimer pour qu'on vous aime !
 Tout le système d'Armand ne se résumait-il pas dans cet aphorisme ?
 Après avoir cotoyé les magasins généraux, devus une sorte de bazar universel, on arriva devant la villa Rosette.
 Une véritable villa, quatre fois grande comme les autres, et le jardin à l'avenant. Sise à mi-côte, elle dominait tous les environs, le cours de la Seine, un verdoyant panorama.
 Le baron voulait descendre, attestant ainsi son estime au digne couple dont il avait apprécié les services et le dévouement. Sur le seuil, il fut reçu par Balthazar, superbe comme un dieu, faisant en personne les honneurs de son temple. Madame, toujours alerte et vive, malgré son état des plus intéressants, madame avait tout disposé pour une collation sommaire. On la complimenta sur le parfait aménagement, sur le confortable relatif de la salle à manger-salon.
 — Eh ! fit le mari, c'est à M. Armand que nous devons tout cela !... En notre absence, il avait non-seulement construit, mais encore meublé la maison... Tout battant neuf !... et riant à l'œil, et cessu comme vous le voyez !... Un cadeau de plus !...

river promptement à un accord satisfaisant avec la Chine.

Les journaux de Berlin commentent la nouvelle d'après laquelle Li-Fong-Pao est nommé ambassadeur de Chine à Paris.

Le *Tageblatt* pense que ce changement de personne doit être attribué à l'influence de Li-Hung-Tchang. Par l'envoi de Li-Fong-Pao à Paris, croit-il, toutes les craintes de guerre sont dissipées. La Chine va s'efforcer de s'entendre à l'amiable avec la France au sujet du Tonkin et de l'Annam.

ENTRE FRANÇAIS ET ITALIENS.

Le *Phare du littoral* publie les renseignements qui suivent sur une rixe épouvantable qui a eu lieu à Saint-Philippe, entre Nîçois et Piémontais.

Un prétexte sans doute futile a motivé cette bataille.

Dimanche, vers cinq heures du soir, la nommée Parenti, épouse Liveragni, ménagère, âgée de 27 ans, demeurant à Nice, rue Rey, 42, s'était rendue avec son mari, et un certain Place, Jean chez le sieur Rossess, au quartier de Saint-Philippe, pour vider ensemble une bouteille de vin.

Bessasi se mit à chanter et invita Liveragni à faire chorus avec lui. Ils chantèrent ensemble quelques instants et se séparèrent ensuite.

Quelques minutes après avoir quitté le domicile du sieur Bessasi, à une vingtaine de mètres de la porte, un individu inconnu s'est avancé vers Liveragni, armé d'un couteau. La femme de ce dernier a poussé immédiatement des cris. L'agresseur a jeté alors son couteau dans un jardin et a porté un vigoureux coup de poing sur l'estomac de la femme Liveragni, qui est tombée à la renverse. L'inconnu s'éclipsa aussitôt.

Après avoir prodigué quelques soins à la victime de ce brutal, Liveragni et son ami Pace allaient continuer ensemble leur chemin, lorsqu'ils se virent de nouveau assaillis à coup de pierres par une bande d'ouvriers piémontais, habitant en ce moment en très-grand nombre le quartier Saint-Philippe.

Ces deux agressions successives amenèrent presque instantanément l'intervention de jeunes Nîçois qui se trouvaient sur les lieux, et il en résulta la rixe sanglante qui mit sept individus pour ainsi dire hors de combat.

Dans la soirée du même jour, M. Maillot, procureur de la République, et M. Vidal, commissaire central, se sont rendus sur le théâtre de cette rencontre.

Les investigations qui furent faites par ces magistrats amenèrent l'arrestation de vingt-trois autres individus.

Tous les individus arrêtés ont été conduits préalablement au violon, pour être ensuite remis au pouvoir de M. le procureur de la République.

LE SERMENT DU CHIRURGIEN.

On lit dans l'*Intransigeant* :

« Tout est aussi surprenant qu'incorrect dans l'enquête Saint-Elme. A présent, M.

Ramaroni nous apprend que les trois experts, dont on connaît le rapport succinct, étaient liés par un serment préalable, qui les obligeait à prendre leurs conclusions à l'unanimité. »

« Ainsi, l'un d'eux, pris de scrupule, ayant une opinion spéciale, ne pouvait l'émettre. Il devait se ranger à celle de ses collègues. De sorte qu'il suffisait d'être sûr de deux des médecins pour l'être également de celui qu'on leur adjoindrait. Rien dès lors de plus simple que d'imposer la maladie qui serait indiquée par l'excellent Trémontels. Il a choisi la granuloze, et c'est la granuloze qui l'a emporté. »

On lit dans le *Tageblatt*, de Berlin :

« Dans l'entretien qu'il a eu avec M. de Courcel, ambassadeur de France, le prince de Bismark a déclaré, dit-on, qu'il ne prendrait pas, à la conférence, une attitude opposée aux intérêts français. »

« On exprime ici l'opinion que, si la France est de nouveau admise à exercer un contrôle sur les finances de l'Égypte, l'Italie devra obtenir le même droit en raison des grands intérêts que cet État méditerranéen a sur les bords du Nil. »

LE CADAVRE DE CAMPI. — Nous avons dit que le corps de Campi avait été transporté dans un fourgon à l'École pratique de médecine, 2, rue Vauquelin.

Le docteur Delaborde, chef des travaux physiologiques, a fait, devant plusieurs savants, une série d'expériences sur le cadavre du supplicié.

L'éminent praticien a commencé par injecter dans les veines le sang d'un chien. Aussitôt la face se colora et reprit les apparences de la vie.

Le contact des nerfs avec les fils d'un appareil électrique amena ensuite une série de contractions de diverses parties de la face.

Après ces expériences, la tête de Campi a été transportée au laboratoire d'anthropologie, rue de l'École-de-Médecine, où l'on s'est occupé de la mouler, après avoir retiré le cerveau.

Le crâne a été laissé à l'École pratique de la rue Vauquelin, pour être étudié par les divers professeurs, suivant la spécialité de chacun d'eux.

On sait que, dans l'intervalle qui s'est écoulé entre la condamnation et l'exécution de Campi, le ministère de la justice avait ordonné de faire des recherches pour tâcher de découvrir l'identité du criminel.

Depuis l'exécution, dit le *Rappel*, le garde des sceaux a donné l'ordre que ces recherches ne fussent pas continuées. L'expiation suprême étant accomplie, la société n'a plus rien à exiger. Les recherches seraient donc sans utilité et n'auraient pour but que de satisfaire une curiosité sans objet.

L'ombre des collines boisées d'alentour, les hautes cheminées de l'usine et, sous le reflet des fours et des fanaux, quelques échappées chatoyantes du fleuve. Un vent doux caressait la cime des arbres. A part le grondement lointain de Paris, comparable à celui de l'Océan, le silence était profond. Toute sorte d'arômes printaniers flottaient dans l'air.

— Merci d'avoir accepté, murmura Noémie, parlant si bas qu'on eût dit qu'elle se parlait à elle-même, ce sera comme un lien de plus entre nous...

— En pourrait-il être d'autres ! soupira-t-il sur le même ton.

— Ingrat ! fit-elle, mais vous avez donc oublié... Je me souviens, moi ! — C'est précisément l'anniversaire du soir où, grâce à vous, je m'embarquai à Brest pour Amsterdam... Ce voyage devait me rendre un père, assurer mon avenir... Cette fortune, dont je connais à présent les devoirs, toutes mes félicités, à qui les dois-je, monsieur de Trévelec?... et que serait aujourd'hui la pauvre enfant d'autrefois, si vous ne lui aviez pas tendu la main ?...

— Mademoiselle !... l'interrompit-il vainement. Sous l'élan de la reconnaissance, et peut-être aussi d'un sentiment plus vil, elle poursuivit :

— Des années se passent, et quand je vous retrouve... ah !... je le savais bien que Dieu vous replacerait sur ma route !... c'est pour nous sauver

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 mai.

L'élévation subite du taux des reports a effrayé les acheteurs, et aujourd'hui le début se ressent des offres qui ont pesé vers la fin de la séance.

Nos rentes sont donc faibles : le 3 0/0 est à 78.02 ; — l'amortissable à 79.10 ; — le 4 1/2 0/0 à 107.42.

Les fonds étrangers ont éprouvé des ventes qui les ramènent à des prix inférieurs à ceux de la veille.

La Banque de France est fermée, au comptant elle s'élève de 5.000 à 5.040.

La Banque d'Escompte se tient demandée à 535. Nouvelle hausse du Crédit Foncier à 1.315, les demandes se poursuivent très-activement, les capitaux de placement recherchent cette valeur en raison du dividende qui progresse chaque année.

Bonne tenue des Communales à 460. Celles de 1879 sont inscrites à 445.

Le Crédit Industriel est à 685. La Générale resta à 480. Dans le procès intenté par MM. Dreyfus frères contre la société, il est réclamé 25 millions, somme qui pourra gêner singulièrement la Générale dans ses opérations.

Le marché des actions de chemins de fer est très-animé, l'augmentation des recettes provoque des achats considérables : le Nord est à 1.725, l'Ouest à 815.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

DE SAUMUR.

Nous avons lutté.

Nous sommes vaincus.

Mais nous pouvons le dire hautement, notre défaite est honorable.

La lutte a été circonscrite, non pas entre deux partis, comme le voulaient prétendre nos adversaires, mais entre deux classes distinctes :

Les conservateurs, les républicains modérés,

Et les radicaux, les francs-maçons et les libres-penseurs.

C'est sur ce terrain que s'était engagé la bataille, et jamais à Saumur la lutte n'avait été aussi ardente.

Pour arriver à former une liste, le parti adverse a dû recourir aux plus hautes interventions et aux plus séduisantes promesses.

Nous n'avions à notre disposition aucun de ces moyens de propagande qui réussissent si bien aujourd'hui.

Aucun de nos candidats ne visait certainement à ces recettes particulières, recettes municipales, justice de paix, etc., etc., où le parti avancé a si bien su placer ses amis.

Ils n'avaient qu'un but :

Soustraire l'administration de la Ville aux hommes qui ont gaspillé les ressources du budget, — travailler, réaliser des économies.

La vie... C'est pour me la faire aimer... Elle vous appartient...

— Noémie... balbutia-t-il, s'oubliant comme elle s'oubliait elle-même.

— Armand !... Monsieur Armand, je me faisais une joie de vous revoir, et vous m'évitez... vous ne venez pas... vous ne me parlez pas... Est-ce un reproche ? Avez-vous quelque chagrin ?... Dites-le... Ne suis-je plus votre amie, votre sœur, et ne voyez-vous pas que ma main cherche la vôtre... Ah !... comme vous autrefois... C'est mon droit... c'est mon tour !...

La lune se levait. Jusqu'alors plongés dans l'ombre, ils se virent en pleine lumière, la main dans la main, les yeux dans les yeux. Ils tressaillèrent, ils se turent. Plus un mot. Le regard avait tout dit.

Cette révélation, ce beau rêve s'évanouit à la voix de Raoul.

— Cousine, disait-il avec une pointe d'ironie, ne craignez-vous pas la fraîcheur du soir ?... Armand, je le rappelle que mon oncle est là...

Et, tout en les reconduisant vers lui :

— Comme ils sont émus !... pensait-il.

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

Nos adversaires ont compris le danger. Ils ont jeté leur cri de guerre : « La cléricalisme, voilà l'ennemi. » Ils ont réuni toutes leurs forces, et ils ont triomphé.

Mais le parti de l'ordre a combattu vigoureusement, il a donné enfin une preuve de vitalité. A son premier appel depuis 1870, alors que rien n'était organisé, il a obtenu, dans sa défaite, un véritable succès.

Moins que jamais il faut se décourager.

Il faut, au contraire, se préparer pour une nouvelle lutte, Rallier tous les honnêtes gens, s'inspirer de l'esprit de discipline qui fait la force de nos adversaires et amener au scrutin avec nous les 800 abstentionnistes d'hier que le radicalisme ne peut revendiquer.

Voici le résultat des élections d'hier :

Electeurs inscrits... 3497
Votants... 2393
Abstentions... 804

Ont été élus :

MM.

1. Neveu	4709
2. Poitou	4586
3. Peton	4511
4. Delamarre	4509
5. Poitvin	4478
6. Liénard	4437
7. Lemarinier	4432
8. Coutard	4428
9. Rivain	4428
10. Vinsonneau	4418
11. Boisson	4378
12. Hubert	4370
13. Longlois	4374
14. Luard	4368
15. Goulard	4365
16. Cholet	4366
17. Terrien	4360
18. Guédon	4357
19. Milon fils	4345
20. Ploquin	4340
21. Piéron	4339
22. Roland	4320
23. Girardier	4306
24. Combier	4293
25. Bonneau père	4285
26. Renou, ancien notaire	4272
27. Doussain	4246

Les candidats de la liste de conciliation — libérale et indépendante — sont arrivés dans l'ordre suivant :

MM.

Besnard	4193
Gauron	4075
Renou, docteur	4047
Le Brecq	4016
Lorrain-Hublot	993
Salmon-Humeau	985
Gratien	976
Rousseau	967
Bizeray	944
Lemoine	941
Ciret père	936
Couzineau père	933
Cottanceau	920
Regnard	903
Le Ray	899
Lièvre	893
Loyeau	884
Martin	879
Rougé	870
Coulon-Lecouffre	851
Salmon-Dézé	851
Gouby aîné	844
Trouvé	838
Hébron	834
Rapsud	823
Blain	686

Le parti radical l'emporte : toute sa liste a passé. A-t-il lieu d'en être fier ? Nullement, et la preuve n'est pas difficile à fournir.

De la liste de conciliation qu'avaient eu le cœur de former des hommes de dévouement, désireux de rétablir la concorde, aucun nom n'a triomphé, c'est vrai ; mais le parti conservateur a le droit, dans sa défaite, de chanter victoire. C'est lui qui a gagné la lutte, et le parti adverse est resté aia-

tionnaire. Cependant, ce dernier n'a reculé devant aucune manœuvre, aucune pression; il avait évidemment peur, il sentait que le terrain lui échappait, et la Loge si puissante, si bien disciplinée, est arrivée à la rescousse et a donné pour consigne: pas d'abstention, pas de ratés.

Au dévouement, en effet, on a vu nombre de bulletins apportés avec une servilité qui confirme la puissance de l'organisation maçonnique et le servilisme des adeptes.

Qu'on retranche en outre les votes du personnel embrigadé qui relève de l'administration municipale et des divers services publics, les votes des vieillards, des infirmes de corps et d'esprit, pensionnaires à l'Hospice, lesquels sont obligés de porter fidèlement les bulletins qu'on leur a remis, quelle majorité restera-t-il à la liste républicaine? Hélas! les situations pourraient bien être interverties.

Le public qui réfléchit quelque peu s'est demandé comment M. Boisson, jeune avocat à Saumur, qui n'a que quatre mois de résidence dans notre ville, se trouvait au rang des candidats. L'affaire a été expliquée, et c'est le ministère lui-même qui a favorisé la solution.

M. Boisson cumule avec ses fonctions d'avocat celle de juge suppléant au tribunal. A ce titre, il se trouve, comme magistrat, électeur et éligible, dispensé des six mois de résidence; mais, aux termes de la nouvelle loi municipale, il ne devra pas être chargé de l'instruction.

Cette situation peut être embarrassante pour le tribunal, pour le juge d'instruction qui ne trouvera pas d'aide en ce collègue-avocat, et pour M. Boisson lui-même, conseiller municipal.

M. Neveu, l'homme à l'orthographe fonéticiste, le candidat de la dernière heure, a eu un succès inouï.

C'est un malin! Il est désigné d'avance au poste d'honneur.

Sous une direction aussi intelligente, le mouvement de construction des lycées et collèges ne pourra que s'accroître, et les partisans de l'instruction gratuite et obligatoire auront enfin satisfaction.

Avec le Conseil nouvellement élu, M. Neveu, du moins, pourra sans crainte écrire dans les journaux: il aura dans M. Lemaître un collaborateur utile qui le redressera à l'occasion.

Nous rirons peut-être un peu moins, et par ce temps d'élections nous le regretterons vraiment.

THEATRE DE SAUMUR.

Très-prochainement, *Gillette de Narbonne*, opérette nouvelle en 3 actes, des auteurs de la *Mascotte*.

École de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Compte rendu de la 14^e séance du 4 mai 1884.

4^e Tir réduit à 20 mètres.
Tireurs..... 18
Balles tirées..... 409
Balles mises..... 404
Nombre de points..... 371
Résultat: 95.44 p. 0/0.

Prix: une épingle-insigne en argent.
M. Broum, sergent de réserve au 66^e de ligne.

2^e Carabine Flobert, à 20 mètres.
Tireurs..... 45
Balles tirées..... 90
Balles mises..... 67
Points obtenus..... 499
Résultat: 74.44 p. 0/0.

Dimanche 11 mai 1884. 15^e séance de tir à Terrefort, à 200 mètres, de 1 heure 1/2 à 4 heures du soir.

Concours. — 4 prix.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

LE DOCTEUR DE GAGO.

Après la série de succès, si légitimement obtenus par le Dr de Gago, depuis plus d'un mois qu'il opère dans notre ville, que pourrions-nous ajouter de plus aux éloges sans nombre que nous lui avons adressés?

Tous ceux qui l'ont vu s'accordent à dire que ce prodigieux expérimentateur est sans rival et que c'est à juste titre qu'il mérite le nom d'*Illusionniste*.

Aucun, en effet, avant lui, n'est parvenu à intéresser autant notre intelligent public; il est vrai de dire aussi que jamais, jusqu'à ce jour, nous n'avions eu la faveur de posséder un aussi merveilleux artiste, dont le talent, uni à sa distinction et à son éducation, fait que ses expériences sont accueillies chaque fois avec un nouvel enthousiasme.

Dimanche dernier encore, il étonnait d'une façon surprenante les nombreux convives qui assistaient à une grande fête que donnait chez lui un châtelain de Saint-Florent, et tous, à l'unanimité, déclaraient n'avoir jamais rien vu de semblable; cependant, parmi les plus enthousiastes, se trouvaient des personnes de la capitale, qui, pour en avoir beaucoup vu, pouvaient mieux juger les nombreuses expériences qui leur furent présentées.

Ce qui fait le merveilleux du Dr de Gago, c'est qu'il opère sous les yeux même des spectateurs, sans apprêt, sans appareil, et avec le premier objet venu qu'on lui présente: il change, il métamorphose; il fait disparaître et reparaître tout ce qu'on lui désigne et tout ce qu'il touche, et cela avec une aisance et une facilité tellement étonnantes, que personne ne peut le surprendre dans ses moindres mouvements.

Lundi dernier aussi, il obtenait un véritable triomphe à Doué, où il avait été appelé à donner une séance dans une réunion privée où se trouvait réunie l'élite de la population, accompagnée des dames les plus distinguées. Ce nouveau succès fait que jeudi prochain il y donnera une seule et unique séance publique dans la salle Grellet, qui sera convenablement organisée pour cette circonstance.

MONTREUIL-BELLAY. — Samedi dernier, la femme Jublin, demeurant à Montreuil-Bellay, étant dans un pré sur la rive du Thouet, aperçut un corps inanimé que le courant entraînait lentement. A ses appels, deux hommes accoururent et retirèrent le corps qui fut reconnu pour être celui du sieur Rateau, Félix, terrassier, âgé de 47 ans, né à Saint-Barthélemy, près Angers. Sa disparition remontait au 25 avril.

Cette mort ne peut être attribuée qu'à un suicide.

CHAMBRE DES NOTAIRES De l'arrondissement de Chinon.

Dans sa séance du 3 mai 1884, la Chambre des notaires de l'arrondissement de Chinon s'est constituée, pour l'exercice 1884-1885, de la manière suivante:

Président: M^e Chaumier, notaire à Chinon.
Syndic: M^e Faucaillon, notaire à la Chapelle-sur-Loire.

Rapporteur: M^e Robin, notaire à l'Île-Bouchard.
Secrétaire: M^e Salmon, notaire à Bréhémont.

Trésorier: M^e Robin, notaire à Richelieu.

Membres: M^e Maurice, notaire à Lerné, et Mahé, notaire à Nouâtre.

UN ACTE INFAME.

On lit dans l'*Indépendant* de Tours:

Nous apprenons que le gouvernement républicain veut mettre définitivement le grappin sur les biens appartenant selon nous à tous ceux qui ont souscrit pour la reconstruction de la basilique de Saint-Martin.

Par acte d'huissier, M. l'abbé Nourisson a été assigné, comme trésorier de l'œuvre de Saint-Martin de Tours, à comparaître devant le Tribunal civil pour s'entendre condamner:

1^o A remettre à la caisse des dépôts et consignations de Tours toutes les sommes, toutes les valeurs, tous les titres qu'il peut avoir en sa qualité de trésorier;

2^o A remettre l'inventaire et le compte des sommes, titres ou valeurs qu'il peut avoir.

On ne peut pas être plus... imbécile, car, en outre, on a la prétention de faire vendre et de faire tomber dans le domaine public toutes les maisons achetées antérieurement.

LES CONTRIBUABLES PATENTÉS.

Quels sont les droits des contribuables en matière de patente? Telle est la question que nombre d'industriels et de commerçants se posent souvent, et qu'ils ne peuvent résoudre, faute de renseignements précis. Aussi sommes-nous heureux de pouvoir placer sous leurs yeux un résumé exact de leurs droits.

Lorsqu'un établissement est exploité par le propriétaire lui-même, l'administration des contributions directes est dans l'usage de calculer la valeur locative à raison de 3 pour 100 du prix de la construction et des terrains, et de 10 p. 100 du prix d'achat de l'outillage et du matériel neuf.

Elle maintient invariablement ses chiffres chaque année, quels que soient la dépréciation du matériel et l'état des affaires industrielles, tant que les modifications ne l'obligent pas à les modifier. Ce système a été justement condamné par un décret rendu en Conseil d'Etat le 23 avril 1862. Il est, en effet, absolument en opposition avec l'esprit et les dispositions légales. Voici comment s'exprimait le rapporteur lors de la discussion de la loi:

« Il faudra ainsi poser la question: Voilà un établissement qui est monté pour un certain genre de fabrication: si son propriétaire renonçait à l'exploiter, combien pourrait-il le louer? Les hommes du métier répondront toujours à cette question. Sans doute la réponse variera suivant les circonstances; dans une époque de stagnation, le prix sera presque nul; mais c'est une raison de plus pour adopter le mode de l'appréciation. »

Aussi l'article 20 de la loi de 1844 a-t-il prescrit de procéder, chaque année, au recensement des imposables et à la formation des matrices de patentes.

Le contrôleur des contributions directes doit donc, dans la formation annuelle de ces rôles, tenir compte de deux éléments: 1^o de l'état matériel de l'établissement, constructions et machines, et de la puissance de production de l'outillage, suivant les progrès de la science et les perfectionnements découverts; 2^o de l'état de prospérité, de stagnation ou de détresse des affaires.

La valeur locative qui sert d'assiette à la contribution est ainsi essentiellement variable, et ses fluctuations, qui correspondent à celles de l'industrie, ont pour conséquence une réduction considérable de l'impôt dans les années difficiles.

Rien de plus équitable d'ailleurs, puisque la contribution des patentes est, en principe, une taxe sur les bénéfices présumés. Si tel genre d'industrie, à un moment donné, n'entraîne que des pertes; n'est-il pas juste à ce moment-là d'atténuer ses charges?

Les réclamations doivent être déposées à la sous-préfecture ou à la préfecture dans le délai de trois mois à compter de la publication des rôles. Si l'administration des contributions directes n'y fait pas droit, le contribuable peut requérir une expertise et porter l'affaire devant le conseil de préfecture. La procédure devant cette juridiction a lieu sans frais.

Faits divers.

UN VOL EXTRAORDINAIRE.

Un vol d'une somme de 50,000 fr. vient d'être commis à Moulins dans des circonstances tout à fait extraordinaires.

M^{me} veuve Thévenin, propriétaire du château historique de Puy-Grillon, commune de Vernusse (Allier), a hérité de l'immense fortune de son mari.

Depuis quelque temps, elle recevait de divers côtés des lettres l'avertissant que les parents du défunt avaient déposé contre elle une plainte en détournement. Avant-hier,

trois individus, très-correctement vêtus, se présentèrent, en la priant d'éloigner ses gens. Puis l'un d'eux, portant la rosette d'officier de la Légion-d'Honneur, exhiba des papiers prouvant qu'il était commissaire spécial aux délégations judiciaires, et qu'il avait ordre d'arrêter M^{me} Thévenin.

Il montra alors à la pauvre dame, suffoquée de terreur, tout un dossier criminel, et avec ses acolytes procéda à une enquête, avec interrogatoire. Un long procès-verbal fut dressé.

Puis, le prétendu commissaire envoya chercher le secrétaire de la maison pour signer le procès-verbal. Ce candide fonctionnaire accourut en apportant le Code. Le commissaire se mit à lire les articles sous le coup desquels tombait M^{me} Thévenin; puis un autre article, par lequel tout accusé peut assurer sa liberté provisoire en consignat un cautionnement.

La châtelaine, affolée par l'odieuse accusation, ne vit pas d'autre moyen d'éviter d'être traînée en prison: elle demandait quelle somme on exigeait — 400,000 francs, répondit le faux commissaire. — M^{me} Thévenin avait chez elle 52,000 francs. Elle supplia l'agent de les accepter, s'engageant à verser le surplus quand on l'exigerait. Après quelques difficultés, le policier accepta enfin, et fit rédiger, par le secrétaire de la mairie, un reçu en due forme de 50,000 fr., car il n'y avait que cette somme en billets, et il refusa d'accepter 2,000 francs en monnaie.

L'argent, une fois empoché, le commissaire se fit servir un bon dîner et se retira avec ses hommes.

Ce ne fut que le lendemain que M^{me} Thévenin, qui avait conté sa triste aventure à plusieurs personnes, s'aperçut qu'elle avait été dupe d'audacieux escrocs.

Plainte a été portée aussitôt; une enquête est ouverte; mais on aura de la chance si on retrouve des filous aussi habiles.

BIBLIOGRAPHIE.

Le numéro du dimanche 4 mai du MONDE PITTORESQUE qui vient de paraître publie: *A travers le Venezuela*, par Jules Gros; — *Haut-Sénégal: Tombouctou*, par le vicomte H. de Bizemont; — *Les arbres utiles: le Pourrier*, par S.; — *Proverbes turcs: L'oasis de Mero*, par Armand Vambery; — *Le Bas-Niger*, par Édouard Viard; — *Prisonniers dans les glaces*, par Georges Fath; — *Les aventures du capitaine Gallois en Malaisie*, par Armand Lapointe; — *L'île mystérieuse*, par Jules Verne; — *La conquête du Canada*, par A. Assolant.

Direction: 18, rue d'Enghien.

On s'abonne dans tous les bureaux de poste. Paris et départements: six mois, 4 fr. 50; — un an, 8 fr. — Le numéro, 15 centimes.

PRENEZ GARDE.

On imite le VÉRITABLE SIROP DE BOCHET TODE de BERTRAND aîné, le meilleur de tous les dépuratifs, le seul réellement efficace contre les altérations et les impuretés du sang et des humeurs; dartres, boutons, démangeaisons, migraines, névralgies, étourdissements, constipation, manque d'appétit, dépôts d'humeurs, de lait, etc.; — goîtres, glandes, plaies, abcès, rhumatismes et douleurs en général. Exiger la signature BERTRAND aîné, 40 ANS DE SUCCÈS. Notice gratis. Flacons 2.50, 5 fr.; franco en ajoutant 0.75 c. en sus. S'adresser pharmacie BERTRAND aîné, HANTZNER, succ., 21, place Bellecour, Lyon. — Dépôt à Saumur: pharmacie LAUMONDAIS, place de la Bilange.

La Chlorose et l'Anémie
sont heureusement combattues
par l'emploi régulier du
BRANVAIS Peau-ci redonne
au sang appauvri la colora-
tion qu'il a perdue par la
maladie.

Dépôt à Saumur: M. D'huys, pharmacien, et dans la plupart des pharmacies.

Académie de Médecine de Paris

BRANVAIS
Eau Minérale Acidule Ferrugineuse. — Cette Eau est sans rivale dans le Traitement des
Gastralgies, Chlorose,
Fièvres, Anémie, et toutes les Maladies
provenant de l'appauvrissement du sang

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n^o 42.

VENTE

Aux enchères publiques, SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

D'une Maison

ET DÉPENDANCES A BOURGNEUF,

ET DE PLUSIEURS MORCEAUX De TERRE et PRÉ Situés commune de Somloire.

L'ADJUDICATION aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, le samedi trente-un mai mil huit cent quatre-vingt-quatre, heure de midi.

On fait savoir :

Qu'aux requêtes, poursuites et diligences de M^{me} Henriette Thomas, veuve du sieur Eugène Chevalier, journalière, demeurant à Moutiers (Deux-Sèvres).

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n^o 42.

Il sera procédé, le samedi trente-un mai mil huit cent quatre-vingt-quatre, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, à la vente aux enchères publiques, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

Commune de Somloire.

1^{er} Lot.

1^o Une maison, à Bourgneuf, composée d'une pièce au rez-de-chaussée, avec grenier au-dessus, deux petits toits à porcs à droite et four à la suite, puits derrière, écurie à gauche de la maison et hangar à la suite de cette écurie, petite cour devant lesdits bâtiments et chemin fermé par une barrière ayant accès sur un chemin conduisant à la route de Somloire, le tout porté au plan cadastral n^o 20, section A, contenant environ trois ares cinquante centiares, joignant de tous côtés les consorts Chevalier ;

2^o Un morceau de terre en jardin, situé au même lieu, contenant environ trois ares dix centiares porté au plan cadastral, n^o 19, section A, joignant au couchant un chemin, au nord Turpault et des autres côtés les consorts Chevalier ;

Sur la mise à prix de..... 200 fr.

2^e Lot.

Un pré, dit le Pré-de-la-Maison, contenant environ quarante-cinq ares cinquante centiares, porté au plan cadastral n^o 22, section A, joignant au midi M. Des Noyes, au nord et au levant consorts Chevalier et au couchant un chemin ;

Sur la mise à prix de..... 225 fr.

3^e Lot.

Une pièce de terre, dite l'Ouche-de-la-Maison, contenant environ vingt-cinq ares, joignant au midi M. Des Noyes, au nord Turpault, au levant et au couchant les consorts Chevalier ;

Sur la mise à prix de..... 75 fr.

4^e Lot.

Une pièce de terre, au lieu dit l'Ouche-du-Poirier, contenant environ soixante-onze ares, porté au cadastre n^o 23, section A, joignant au midi M. Des Noyes et les consorts Chevalier, au nord Turpault, au levant M. Des Noyes et au couchant les consorts Chevalier ;

Sur la mise à prix de... 500 fr.

5^e Lot.

Un pré, dit l'Ouche-Longue ou l'Ouche-du-Douet, au nord de laquelle se trouve une mare, le tout contenant environ huit ares quarante-trois centiares, porté au cadastre n^o 26 et 27, section A, joignant au nord et au couchant terres à l'Hospice de Saumur, au levant et au midi un chemin ;

Sur la mise à prix de..... 50 fr.

PROCÉDURE

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête de la dame veuve Chevalier, sur : 1^o Le sieur Auguste Chevalier, père, cultivateur ; 2^o le sieur Eugène Chevalier, fils, cultivateur, demeurant tous les deux au Bourgneuf, commune de Somloire ; 3^o le sieur Eugène Chevalier, fils, boucher, demeurant à Doué-la-Fontaine ;

Suivant procès-verbal de Delmas, huissier à Vihiers, en date du sept février mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré et visé conformément à la loi.

Ce procès-verbal de saisie a été signifié et dénoncé aux sieurs Chevalier, suivant exploits de Delmas, huissier à Vihiers, en date du onze février mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré et visé conformément à la loi.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur le vingt-cinq février mil huit cent quatre-vingt-quatre, volume 36, numéro 9 et 10.

Par exploits de Delmas, huissier à Vihiers, en date des vingt et vingt-un mars mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistrés, sommations ont été faites aux sieurs Chevalier, saisis, à la dame Marie Pinget, épouse du sieur Auguste Chevalier fils, boucher à Doué, et aux créanciers inscrits sur lesdits immeubles de prendre communication du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal civil de Saumur.

Copie de ces exploits a été dénoncée à M. le procureur de la République, conformément à l'article 692 du Code de procédure civile, suivant exploit de Blanvillain, huissier à Saumur, en date du vingt-cinq mars mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré.

Ces sommations ont été mentionnées au bureau des hypothèques de Saumur les vingt-cinq mars et trois avril mil huit cent quatre-vingt-quatre.

Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèque légale, sur les immeubles ci-dessus désignés, devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant ;

2^o Au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné.

Saumur, le deux mai mil huit cent quatre-vingt-quatre.

BEAUREPAIRE.

Étude de M^e DUPONT, notaire à Candé (Maine-et-Loire).

VENTE

AUX ENCHÈRES

Après le décès de M. TERRIEN, marchand de vins à Candé.

Par le ministère dudit M^e DUPONT, le mercredi 7 mai 1884, à 9 heures du matin, et jours suivants.

Dix-sept hectolitres d'eau-de-vie, cognac, rhum, kirsch, fine champagne en fûts, — 60 hectolitres de vins en fûts : — Bordeaux, Bourgueil 1870-1874, vins blancs d'Anjou et Vouvray 1881, muscadet et autres, — vins d'Anjou et Bordeaux en bouteilles, — 600 barriques, pipes, foudres et petits fûts vides, matériel, etc.

Au comptant, avec 5 0/0. (323)

Étude de M^e ROGERON, notaire à Beaufort.

A CÉDER

Immédiatement,

PAR SUITE DE DÉCÈS,

UN EXCELLENT ATELIER

De Peintre-Vitrier,

Avec Magasin de Papiers peints,

Dans des conditions avantageuses.

PAYS RICHE.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser audit notaire.

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

42, rue Beaurepaire, 42, au rez-de-chaussée.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

UNE COUTURIÈRE pour homme se propose pour faire à domicile les vêtements neufs et les réparations.

S'adresser, 6, rue du Temple.

ON DEMANDE un ménage, sans enfants, pour conciergerie. S'adresser au bureau du journal.

La MAISON COUTARD demande un employé comptable. Inutile de se présenter sans de bonnes références. (335)

UNE DAME désire trouver un emploi dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

PIANOS ET INSTRUMENTS

L. FISCHER ET FILS

FACTEURS DE PIANOS ET LUTHIERS

49, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Vente, Échanges, Accords, Location et Réparations de tous Instruments, — Musique.

ABONNEMENTS POUR L'ACCORD ET L'ENTRETIEN DES PIANOS :

4 Accords par an..... 9 fr.

6 Accords par an..... 12 »

Abonnements à la lecture musicale.

LIBRAIRIE ABEL PILON SEUR

A. LE VASSEUR, SEUR

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

par mois

Fr. par mois

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE GRAVURES - MUSIQUE



En vente chez tous les libraires : LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE

ET DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ÉTUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhésive et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 9 minutes du matin, express-poste.
5 — 55 — matin (s'arrête à la Poissonnière)
8 — 56 — matin, omnibus-mixte.
1 — 25 — soir, —
3 — 32 — — express.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 36 — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
9 — 21 — — omnibus.
9 — 37 — — express.
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — —
7 — 4 — — omnibus (s'ar. à Tours)
10 — 24 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 7 avril 1884)

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 45	9 00	1 15	3 50	7 50
Chacé-Varrains	6 15	7 54	9 08	1 24	4 08	8 08
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	8 02	9 15	1 32	4 24	8 08
Montreuil-Bellay. (arrivée)	6 39	8 16	9 28	1 46	4 42	8 24

MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR

	Mixte matin.	Mixte matin.	Mixte matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.
Montreuil-Bellay (départ)	6 30	9 45	1 52	5 04	8 30	11 01
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 06	10 10	2 08	5 20	8 46	» »
Chacé-Varrains	7 14	10 26	2 16	5 28	8 54	» »
Saumur (arrivée)	7 26	10 39	2 28	5 40	9 06	11 33

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

	Mixte matin.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	3 50
Montreuil-Bellay	6 53	4 56
Lernay	7 02	» »
Briou-sur-Thouet	7 14	5 10
Thouars (arrivée)	7 29	5 25

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

	Mixte matin.	Mixte soir.
Thouars (départ)	5 40	7 45
Briou-sur-Thouet	5 58	7 57
Lernay	6 07	» »
Montreuil-Bellay	6 50	8 30
Saumur (arrivée)	7 26	9 06

MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Montreuil (départ)	7 00	1 55	8 35
Loudun	8 20	2 51	9 33
Arçay	8 34	3 04	9 49
Mirebeau	9 27	3 54	10 48
Neuville	9 57	4 24	11 17
Poitiers (arrivée)	10 32	4 56	11 54

POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.
Poitiers (départ)	5 50	12 50	6 10
Neuville	6 28	1 28	7 08
Mirebeau	6 55	1 57	7 56
Arçay	7 50	2 52	8 44
Loudun	8 42	3 30	9 30
Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	4 31	10 54